

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-013

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	20
Suppléants présents :	1
<i>(Avec voix délibérative)</i>	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** 24  
Février 2026

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, SARRE Michel, TARRADE Gilbert.

### PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA SPL TERRES DE LIMOUSIN

#### **ABSENTS EXCUSES :**

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),

#### **SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :**

- Caroline DELHAYE (Suppléant d'Emilie GILLET)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABRUNE

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le rapport d'activités de la SPL Terres de Limousin concernant l'année 2024 a été porté à connaissance de chaque élu.

Il précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

Vu l'article 104 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les lois N°2010-559 du 28 mai 2010 et N°2019-463 du 17 mai 2019,

Vu les articles L. 1111-4, L. 1111-10, L.131-1, L. 3121-23 et L. 3131-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes,

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne N°2019-092 du 4 décembre 2019 et N°2021-078 du 15 septembre 2021 relatives à la constitution de la SPL dédiée au tourisme et à la mise en œuvre des modalités de contrôle analogue de la SPL Terres de Limousin,

Vu les statuts constitutifs de la Société Publique Locale Terres de Limousin en date du 29 avril 2021 et le règlement intérieur de la Société.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-013-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

- CERTIFIE** que le rapport annuel d'activités 2024 de la SPL Terres de Limousin tel qu'il figure en annexe de la présente délibération a été porté à sa connaissance.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 4 MARS 2026**

**Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DITLECADET**



**Le Secrétaire de séance :  
Patrick LABRUNE**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-013-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026